

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 829

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le 12e alinéa :

« 5° *quinquies* De tendre vers la fermeture du cycle du combustible nucléaire sur le long terme »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement soutient la perspective de fermer le cycle du combustible nucléaire sur le long terme et a engagé en 2025 des travaux pour dégager une feuille de route en ce sens avec les industriels de la filière nucléaire.

L'alinéa 12 tel que rédigé est redondant avec le précédent qui prévoit le maintien des installations de traitement-recyclage (donc à des fins d'utilisation de combustible recyclé) et avec les dispositions existantes dans le code de l'environnement (L. 542-1-2) qui visent à "réduire la quantité et la nocivité des déchets radioactifs via le retraitement des combustibles usés"

Il est donc proposé de le remplacer par cette perspective de fermeture sur le long terme qui est plus ambitieuse.